

## 1 ) AVANCEMENT DE L'ELABORATION DU SCoT DU CHALONNAIS

**POUR RAPPEL :** le Schéma de Cohérence Territoriale du Chalonnais, prescrit en novembre 2012 par le Syndicat mixte, a pour objectif de définir un projet d'aménagement et de développement durables du territoire, en contribuant notamment à lutter contre l'étalement urbain et en permettant un développement équilibré, complémentaire et solidaire de l'ensemble du Chalonnais.

### » *Un PADD débattu et enrichi*

Fruit de nombreuses réunions au cours de l'année 2015, la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT du Chalonnais a permis d'aboutir lors du comité syndical du 14 décembre 2015 à un débat sur ses grandes orientations. Ce débat, loin de constituer une validation définitive du PADD, a néanmoins permis des échanges riches et essentiels pour la construction du projet de territoire.

Fort de ces échanges, le SCoT aborde en 2016 une nouvelle étape cruciale dans la réalisation du document : la traduction réglementaire des principes inscrits au sein du PADD dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

### » *Un site internet dédié au SCoT*

Afin de favoriser la communication et la concertation avec les habitants du Chalonnais tout au long de la procédure d'élaboration, et répondre aux modalités de concertation fixées au sein de la délibération de prescription du 8 novembre 2012, le Syndicat mixte a réalisé un site internet dédié au SCoT.

Celui-ci a ainsi été créé afin de répondre à deux objectifs distincts :

- ✓ Rendre plus accessible, pour chaque élu local, l'ensemble des informations sur le SCoT du Chalonnais ;
- ✓ Faire connaître auprès du grand public ce document d'urbanisme et diffuser les éléments correspondant.

Toutes les informations sur le SCoT du Chalonnais sont accessibles à l'adresse suivante :

[www.scotchallonais.fr](http://www.scotchallonais.fr)

## 2 ) LE SCoT EN 2016 : DE MULTIPLES ECHEANCES

### » Rendus de diagnostic complémentaires de l'Agence d'urbanisme

L'élaboration d'un SCoT nécessite une connaissance précise et exhaustive du territoire afin d'appréhender au mieux les enjeux et les orientations souhaitables pour un aménagement durable et concerté.

Ainsi, suite aux différents rendus de l'automne 2014, disponibles sur le site internet (volets habitat / mobilités individuelles / démographie et armature urbaine), l'Agence d'urbanisme va fournir au Syndicat mixte plusieurs rendus complémentaires durant le premier semestre 2016. Ces nouveaux volets concernent diverses thématiques :

- ✓ L'état initial de l'environnement, pièce centrale du rapport de présentation final et d'appui pour la justification des partis d'aménagement du SCoT ;
- ✓ L'enrichissement du volet mobilité, avec l'intégration d'éléments complémentaires relatifs au covoiturage, au transport de marchandises et aux temps de déplacements ;
- ✓ La livraison de deux nouveaux volets liés à l'économie et la consommation d'espaces ;

### » Groupe de travail élargi sur le DOO

Sur la base de la trame partagée du PADD, les réflexions sur la traduction prescriptive de ces principes au sein du DOO seront organisées en groupe de travail élargi. Les groupes de travail restreints, mobilisés au cours de l'année 2015 seront réunis à nouveau en 2016 et ouverts aux partenaires institutionnels comme l'Etat, la région ou encore les chambres consulaires.

A cet effet, 4 demi-journées de travail en ateliers seront programmés en mai et juin 2016.

### » Réunions publiques et exposition

Le 2<sup>e</sup> trimestre fera l'objet d'une phase de concertation importante. Celle-ci va se matérialiser sous deux formes, distinctes et complémentaires :

- ✓ Une exposition itinérante sur le territoire est programmée afin d'informer la population sur les objectifs poursuivis et sur les orientations du projet de SCoT du Chalonnais. Celle-ci se déroulera au sein des principaux pôles urbains du territoire ;
- ✓ Un cycle de réunions publiques constituera un premier temps d'échanges citoyens sur l'avancement du projet de SCoT. Une réunion sera organisée dans chaque intercommunalité du Chalonnais (6 réunions). Les dates et lieux de ces rencontres seront communiqués prochainement, et feront l'objet d'une diffusion auprès des mairies.

POUR CONTACTER LE SYNDICAT MIXTE :

Téléphone : 03 85 93 23 57

Mail : [contact@paysduchalonnais.fr](mailto:contact@paysduchalonnais.fr)